



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Pyrénées

Commune : Tibiran-Jaunac

Autres communes :

R0

Appellation : Grotte

Monument(s)

Appellation : Grotte

Protection : classement

Arrêté : classement le 24/04/1953

Étendue de la protection : Grotte contenant des oeuvres d'art pariétal (cad. B 130) : classement par arrêté du 24 avril 1953

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.